

# COMPTE RENDU SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2008

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2008 à l'approbation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Adhésion à l'Association des Communes Forestières du Département de l'Hérault

Après avoir présenté les principales missions de cette association, ainsi que les statuts, Monsieur le Maire soumet le projet d'adhésion de la commune à cette structure.  
Adhésion à l'unanimité.

### Répartition des subventions aux Associations :

Toutes les subventions budgétisées pour 2008 ont été versées courant mai 2008 intégralement pour la plupart et partiellement pour quatre associations.  
Franck VIDAL expose le travail de la commission concernant ces quatre associations, il propose les subventions annuelles suivantes (subvention de base et subvention exceptionnelle confondues) :

|                  |         |
|------------------|---------|
| Familles rurales | 4 000 € |
| Racing-Club      | 2 100 € |
| Chorale          | 250 €   |
| Foyer Rural      | 4 200 € |

Pour 13, contre 0, Abstention 1 (Claude DESTAND arrivé en retard).

### Participation à l'occasion de la semaine bleue

M. le Maire expose que cette manifestation est ouverte à tout public pour favoriser notamment les rencontres inter-générationnelles et se déroulera, pour St Jean de Fos, le vendredi 24 octobre à la salle polyvalente.

La maison de retraite LE ROC POINTU de St Jean a pris contact avec les écoles et les associations (Les Potiers, Lo Picart ...) pour animer cette journée. Le vendredi 24 octobre de 14 h à 17 h à la salle polyvalente, St Jean de Fos recevra « le témoin » de Clermont l'Hérault avant de le transmettre à St André de Sangonis.

A cette occasion, la maison de retraite LE ROC POINTU souhaite offrir un cadeau témoignant du village (Poteries, huile, olives) à son homologue de St André de Sangonis.  
M. le Maire propose de prendre en charge le cadeau sur le budget communal à concurrence d'une centaine d'euros (montant estimatif).

Adopté à l'unanimité.

### Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe

Franck VIDAL donne lecture du procès verbal de la Commission Paritaire donnant droit à M. Gérard DESHONS de prétendre à ce poste tout autant qu'il soit créé.

A l'unanimité, le Conseil décide de créer ce poste.

### Organisation du service d'accueil des écoles publiques pendant la grève

Après une large discussion et en réponse au courrier de l'Inspecteur d'Académie du 16 septembre 2008 et du courrier électronique du 03 octobre 2008, le Conseil Municipal a considéré, lors de la séance du 03 octobre 2008, qu'il ne disposait pas, à ce jour, de tous les éléments requis pour pouvoir mettre en place, au niveau des écoles publiques « maternelle et primaire », un service d'accueil des enfants, notamment pour la journée du mardi 07 octobre 2008.

Le conseil Municipal déplore cette situation et informera au plus tôt les parents d'élèves de l'évolution de ce dispositif.

### Demande de prêt de salle « Association Vivre à St Jean »

M. le Maire expose que compte tenu de la tournure que prend cet évènement (voie de presse) et du manque d'information dont il dispose, il propose de différer la décision de prêt.

Guy-Charles AGUILAR fait remarquer que le simple fait de se poser cette question est un manquement à la morale publique.

M. le Maire fait remarquer qu'il est toujours dans l'attente d'éléments d'information demandés, ce qui ne lui permet pas de lever ses interrogations.

Guy-Charles AGUILAR regrette que ce sujet soit à l'ordre du jour du Conseil puisque de fait les associations ont droit au prêt de la salle.

Monsieur le Maire ajourne la décision à prendre.

### Questions diverses :

Monsieur le Maire fait état de la remise d'un chèque de 1 000 € par la société « Pierre Grise Productions » suite au tournage du film « 36 vues du Pic St Loup ». Leur souhait est de l'affecter à une action culturelle ou pour la jeunesse.

Monsieur le Maire fait don d'un chèque de 155,30 € correspondant à la rémunération qu'il a reçu à titre personnel pour sa figuration lors du tournage.

Le Conseil Municipal le remercie vivement.

La séance est levée à 20 heures.